

Les informations sur l'état de la pandémie et l'immunité pourront être stockées et vérifiées



La technologie de la blockchain a une telle puissance qu'elle permet de tracer quasiment les déplacements de tout le monde. D'où l'importance qu'elle soit strictement cadrée légalement. Keystone

La blockchain pour vaincre le Covid

« ANDRÉE-MARIE DUSSAULT, LUGANO

Technologie » La blockchain (qui est une technologie de stockage et de transmission d'informations sans organe de contrôle, ndlr) servira à maîtriser la pandémie de Covid-19. Elle permettra notamment de certifier la véracité de résultats de recherche et d'informations, de les stocker et de les archiver, estime Michele Ficara Manganelli. Président fondateur du tout nouveau Swiss Blockchain Consortium et directeur du site Assodigitale, l'entrepreneur explique le potentiel de cette technologie pour relever certains défis de l'après-pandémie.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a lancé une plateforme, MiPasa, fondée sur la blockchain pour mieux monitorer la pandémie. De quoi s'agit-il?

Michele Ficara Manganelli: Avec Oracle, IBM, Hacera et Microsoft, elle a créé sa blockchain pour mieux gérer toutes les informations utiles en lien avec la pandémie dans une énorme base de données ouverte aux

chercheurs du monde entier. Tous les résultats d'études scientifiques ainsi que les données potentiellement pertinentes y sont stockés et archivés. Lorsque ce sera autorisé, cette même blockchain pourrait retracer le comptage des personnes infectées. Techniquement, cela est déjà possible; il manque encore le feu vert des autorités.

En quoi consiste le « passeport d'immunité » lié à la blockchain? Une centaine de sociétés informatiques de nombreux pays, spécialisées dans le traitement de données sanitaires, ont mis au point via la blockchain un protocole d'enregistrement pour un passeport d'immunité. Celui-ci servira à certifier qu'un citoyen est en santé; qu'il a vaincu la maladie en générant de nouveaux anticorps, selon l'attestation de tests sérologiques. Cette certification par la blockchain rendra impossible la falsification du passeport et permettra aux autorités administratives de le vérifier rapidement et aux médecins de le mettre à jour en permanence. Cet instrument risque d'être nécessaire dans

l'avenir pour la circulation des personnes.



« Cet instrument risque d'être nécessaire dans l'avenir pour la circulation des personnes »

Michele Ficara Manganelli

Avez-vous un autre exemple de l'utilisation de la blockchain dans le cadre de l'après-pandémie?

Une application a été créée à Lugano pour gérer l'accès aux stations balnéaires. Si celle-ci

peut accueillir un certain nombre de personnes en tenant compte de la « distance sociale », l'utilisateur de l'application peut contrôler s'il reste de la place, réserver, et, pour éviter les déplacements inutiles sur place, précommander de la nourriture, en payant à l'avance, en francs ou avec une cryptomonnaie. Ou encore, dans le cas de la filière alimentaire, le consommateur pourra connaître de façon détaillée l'itinéraire des denrées qu'il veut acheter grâce à leur historique enregistré sur la blockchain. Par exemple, si un légume a transité par un pays connaissant un haut taux de Covid-19, il peut décider de ne pas l'acheter.

Depuis quelques semaines, l'agence de presse italienne Ansa certifie toutes ses nouvelles sur Blockchain Publica, quel est l'intérêt de cette démarche?

Les lecteurs peuvent ainsi contrôler la véracité de toute nouvelle à tout moment. Nous avons vu pendant la pandémie la nocivité du phénomène des fausses nouvelles. Le pays le plus avancé en la matière est la France où la société Wiztrust

certifie les nouvelles d'entreprises privées, comme TFL, Bouygues ou Renault, sur sa blockchain. Pour les journalistes, cela est très pratique pour la vérification de sources en un rien de temps.

Au moment où l'on plonge dans une crise économique, pourquoi prétendez-vous que la blockchain ouvre de nouvelles perspectives d'emploi?

La Suisse a été pionnière dans le domaine des cryptomonnaies et de la blockchain. Cela a permis la naissance de nouvelles start-up qui ont notamment donné naissance à la Blockchain Valley tessinoise. Aujourd'hui, surtout au Tessin, les institutions se rendent compte que le vrai potentiel n'est pas seulement la finance, mais surtout la blockchain comme une technologie qui permet de mettre en œuvre de nouveaux processus. Tous les secteurs pourront en tirer profit. La blockchain propose de nouveaux scénarios d'affaires avec de grandes opportunités, en créant des postes de travail à haute valeur ajoutée. Nous discutons présentement avec l'Université de la Suisse italienne

(USI) et la Haute école spécialisée (SUPSI) d'un master en programmation blockchain. La Suisse a le potentiel de devenir la nation blockchain par excellence au niveau mondial.

L'utilisation de la blockchain engendre-t-elle des risques?

Cela dépend de l'usage qu'en feront les gouvernements. En Chine, elle est utilisée pour filer les citoyens, ce qui aurait été fait de toute façon, même sans cette technologie. La blockchain enlèvera du pouvoir aux GAFAM (les grandes multinationales numériques, ndlr). Etant distribuée sur des millions d'ordinateurs, elle contourne la centralisation exercée par ces multinationales. Elle sauvera internet de leurs monopoles numériques dont le financement ne peut être vérifié par les utilisateurs. Elle ne peut être mise à jour que de manière à ce que l'historique complet demeure. Elle permet un haut degré de transparence et une gestion plus sûre de l'argent numérique, comme les bitcoins, par rapport à l'argent liquide qui est intracçable et représente un risque sérieux de blanchiment d'argent. »

Le procès d'UBS est reporté

France » Le procès en appel d'UBS, condamnée en février 2019 à une amende record de 3,7 milliards d'euros (près de 4 milliards de francs) dans une affaire d'évasion fiscale, aura lieu du 8 au 24 mars 2021 devant la Cour d'appel de Paris.

Initialement fixée du 2 au 29 juin, l'audience a été reportée du fait de « l'impossibilité pour plusieurs personnes de venir s'expliquer », certains prévenus résidant en Suisse, dans le contexte des restrictions des déplacements liés à la pandémie de Covid-19, a expliqué le président François Reygrobellet.

Les audiences se tiendront le lundi après-midi, mardi toute la journée et le mercredi matin,

devant la chambre 5-12 de la Cour d'appel, spécialisée dans la délinquance financière.

En première instance, la première banque privée du monde avait été sévèrement condamnée pour « démarchage bancaire illégal » et « blanchiment aggravé de fraude fiscale » de 2004 à 2012. Des fautes d'une « exceptionnelle gravité » qui « trouvent leur source dans une organisation structurée, systématique et ancienne », avait jugé le Tribunal correctionnel de Paris. La banque, qui a constamment nié avoir franchi la ligne rouge de la légalité, avait immédiatement fait appel. »

ATS

FUSION

TAKEAWAY AVEC EAT.CH

Les deux prestataires de repas à domicile Eat.ch et Takeaway.com ont décidé d'unir leur destin. Eat.ch va avaler son concurrent néerlandais tout rond et imposer sa marque sur le marché helvétique. ATS

VOITURES

DÉGRINGOLADE EN MAI

Les immatriculations de nouvelles voitures de tourisme n'en finissent pas de chuter en Suisse, conséquence de la pandémie. En mai elles ont dégringolé de 50,5% par comparaison avec le même mois une année auparavant. ATS

Le journal de retour au bistrot

Pandémie » Lire le journal au bistrot sera à nouveau permis dès vendredi.

Il sera à nouveau possible de lire un journal dans un établissement public dès vendredi. Le nouveau plan de protection pour l'hôtellerie et la restauration édicté par GastroSuisse vendredi dernier met fin à cette restriction.

Sept.ch SA, la société éditrice de Sept mook, a relayé hier cette information. Elle considère la levée de l'interdiction comme réjouissante et espère que la prise de position « raisonnable » de GastroSuisse inspirera les associations de médecins, den-

tistes ou encore de coiffeurs à aller dans la même direction, ajoute-t-elle. L'interdiction des journaux et magazines dans leurs salles d'attente a des « conséquences graves » pour les médias helvétiques.

Médias Suisses se réjouit dans un communiqué de cette évolution qui permettra à nouveau à la clientèle de lire ses journaux et magazines préférés dans les établissements publics. L'association des médias privés romands encourage les autres branches économiques à procéder à une adaptation similaire de leur propre plan de protection. La décision d'interdire de lire les

journaux dans les établissements publics avait été prise en mai, avant la réouverture des restaurants et des cafés. Elle visait à prévenir la transmission du Covid-19. De rares établissements avaient trouvé le moyen de permettre la lecture du journal, notamment en l'équipant à chaque page d'une pincette, lavée entre chaque client.

En raison d'un effondrement des recettes publicitaires, la presse écrite souffre depuis le début de la crise due au coronavirus. Le journal vaudois *Le Regional* et l'hebdomadaire *Micro* ont jeté l'éponge. *L'Illustré* a coupé près d'un quart de ses effectifs. » ATS